

PAGE DE FORMATION

Formation

Chapô de la formation

Titre de la formation

Texte de la formation

1. Item 1
2. Item 2

Citation de formation

Formation 1	Titre de formation un peu plus long



Chien blanc



Bloc médias & textes

FORMATION

FORMATION 2

FORMATION 3



Information sur les annuaires

Texte de formation

Accordéon numéro 1

Texte numéro 1

Accordéon numéro 2

Texte numéro 2

Peut-on passer un examen de l'Éducation nationale en candidat libre ?

Oui, vous pouvez vous inscrire à un examen de l'Éducation nationale (par exemple le Brevet ou de l'enseignement supérieur) sans avoir suivi les cours de cet établissement scolaire. Vous pouvez passer un examen en candidat libre, que ce soit en candidat individuel ou en candidat libre. Pour cela, vous devez respecter certaines conditions qui varient selon les diplômes.



Quels examens peut-on passer en candidat libre ?

Plusieurs examens peuvent être passés en candidat libre. C'est le cas, notamment, pour les examens suivants :

- Diplôme national du brevet (DNB) et certificat de formation générale (CFG)
- Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)
- Brevet professionnel (BP)
- Bac général, technologique ou professionnel
- Brevet de technicien supérieur (BTS)
- Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG)
- Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG).

Quelles conditions doit-on remplir pour passer un examen en candidat libre ?

Les conditions à remplir varient selon l'examen que vous souhaitez passer :

Vous pouvez passer votre diplôme en candidat libre si vous êtes dans **l'une des situations suivantes** :

- Élève scolarisé au-delà de la classe de 3^e (en seconde par exemple)
- Élève de 3^e de l'enseignement privé hors contrat
- Vous suivez l'instruction dans la famille
- Adulte non inscrit à une préparation au brevet ou au CFG dans un établissement.

Pour vous présenter à l'examen, vous devez justifier **d'une des périodes d'activité professionnelle suivantes** :

- 5 ans effectués dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme préparé, sans condition de diplôme
- 2 ans effectués dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme préparé. Dans ce cas, vous devez posséder un diplôme ou titre classé au niveau 3 ou à un niveau supérieur, figurant sur une liste arrêtée pour chaque spécialité par le ministre chargé de l'éducation.
- Entre 6 mois et 1 an dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme préparé. Dans ce cas, vous devez posséder un baccalauréat professionnel avec une spécialité du même secteur professionnel.

De plus, vous **ne devez pas être inscrit** dans un établissement scolaire.

Les règles diffèrent selon que vous suivez l'enseignement à distance ou non :
Vous pouvez vous inscrire en candidat libre sans condition d'âge ou de diplôme.

Vous devez être âgé d'au moins 18 ans au 31 décembre de l'année de l'examen.
De plus, vous **ne devez pas être inscrit** dans un établissement scolaire.

Vous pouvez vous inscrire en candidat libre **sans condition d'âge ou de diplôme**.
Par contre, vous **ne devez pas être inscrit** dans un établissement scolaire.

À noter

Vous pouvez vous inscrire en candidat libre y compris pour passer les épreuves anticipées (épreuves passées en fin de classe de 1^{er} pour les élèves scolarisés).

Pour vous inscrire en candidat libre, vous devez être dans l'une des situations suivantes :

- Vous suivez votre formation en
- Vous n'êtes plus scolarisé mais vous avez **déjà passé au moins une fois** le même examen **dans la même spécialité** comme candidat inscrit dans un établissement scolaire
- Vous justifiez de **3 années d'activités professionnelles** dans un emploi de niveau au moins égal à celui d'un ouvrier ou employé qualifié. Ensuite, le domaine professionnel doit être en rapport avec la finalité du diplôme. Enfin, vous ne **devez pas être inscrit** dans un établissement scolaire.

Pour vous inscrire en candidat libre, vous devez être dans **l'une des situations suivantes** :

- Justifier d'**1 année** d'activités professionnelles dans un emploi en rapport avec la finalité du BTS préparé
- Avoir déjà échoué au BTS dans la même spécialité en étant inscrit dans un établissement scolaire
- Être candidat de l'enseignement à distance.

De plus, vous **ne devez pas être inscrit** dans un établissement scolaire.

Vous devez avoir le baccalauréat ou un titre équivalent.
De plus, vous **ne devez pas être inscrit** dans un établissement scolaire.

Vous devez avoir **l'un des diplômes suivants** :

- Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) ou d'un titre équivalent
- Diplôme d'études comptables et financières (DECFF)
- Master.

De plus, vous **ne devez pas être inscrit** dans un établissement scolaire.

Comment s'inscrire à un examen en candidat libre ?

Vous devez vous inscrire à l'examen auprès du **rectorat de votre lieu de résidence**.
L'inscription peut se faire en ligne ou au guichet du rectorat. Renseignez-vous auprès du rectorat de votre lieu de résidence.

Attention

L'inscription au Cned ne vaut pas inscription à l'examen.

Où s'adresser ?

[Rectorat](#)

Si vous avez échoué à un examen, vous pouvez parfois bénéficier du report de certaines notes obtenues.

À quel moment doit-on inscrire à un examen en candidat libre ?

Renseignez-vous dès la rentrée scolaire auprès du rectorat. En général, les inscriptions se font entre le mois d'octobre et de novembre qui précède l'examen.

Où s'adresser ?

[Rectorat](#)

Vous recevrez votre convocation quelques jours avant la date des épreuves.
Cette convocation vous précisera le lieu, les horaires et le matériel à prévoir.

Questions – Réponses

[Qu'est-ce que l'enseignement à distance de niveau collège ou lycée ou post-bac ?](#)
[Un étudiant peut-il se réorienter pendant la première année d'université ?](#)

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Et aussi...

[Diplôme national du brevet ou certificat de formation générale](#)
[Diplômes professionnels](#)
[Baccalauréat](#)

Où s'informer ?

Pour obtenir un complément d'information :
[Rectorat](#)

Textes de référence

[Circulaire n°2017-053 du 23 mars 2017 relative à la préparation, au déroulement et au suivi des épreuves du bac](#)



CULTURE, TOURISME

Marché du lundi



SCOLARITÉ

École de Solenzara – Inscriptions ouvertes

TOUTES LES ACTUALITÉS

EN CE
MOMENT



Du 20 JUIL.

FESTIVAL

F
o
r
m
a
t
i
o
n
d
u
2
0

TOUS LES ÉVÉNEMENTS

